

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Absents-excuses : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

32/ MODALITÉS DE PUBLICATION DES ACTES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

Cette délibération annule et remplace la délibération n° D22-2022 du 30 juin 2022.

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur après la publicité ou notification et après transmission au contrôle de légalité.

Les règles de publicité évoluent à compter du 1^{er} juillet 2022 suite à l'Ordonnance n° 2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Avant cette date, les communes de moins de 3 500 habitants avaient la possibilité de choisir les modalités de cette publicité : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Le Conseil Municipal doit acter son choix pour la publicité des actes à partir du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Maire précise qu'il sera également possible de modifier la publicité ultérieurement en prenant une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la modalité de publicité choisie, à savoir pour la commune de Chéry :

- publication électronique sur le site internet de la commune www.cheryenberry.fr

Acte publié le : 03/10/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 06/10/2022

ACTES	AVANT LE 1 ^{ER} JUILLET	APRES LE 1 ^{ER} JUILLET
Délibérations/ Décisions	Diffusion des compte-rendu (contenant les délibération et décisions) sur internet et sur le panneau d'affichage extérieur	Monsieur le Maire propose la diffusion sur le site internet de la commune de l'intégralité de toutes les délibérations (et arrêtés) prises au conseil municipal durant au moins deux mois.
Arrêtés	Diffusion sur internet ou sur les panneaux d'affichage (Urbanisme, arrêté de voirie...)	

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
 Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance,

Dominique LACOFFRETTE, Conseiller municipal



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Lacoffrette", is written over a horizontal line.